



**DECISION n°40296 COM/2025 n°26**  
**Portant sollicitation du FIL (CC MACS) pour le financement des travaux de construction**  
**De 2 padels tennis couverts**

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

Vu la délibération n°19-2025 du conseil municipal du 31 mars 2025, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 2 avril 2025, donnant délégation à M le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, de demander à tout organisme financeur l'attribution de tout type de subventions quel qu'en soit l'objet ou le montant et signer les documents nécessaires à leurs attributions ;  
 Considérant le projet de construction de 2 terrains de padels-tennis couverts ;  
 Considérant la décision n°51-2024 portant attribution de l'équipe de la maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Lantoki, pour le projet de construction de 2 terrains de padels-tennis couverts ;  
 Considérant la décision n°13-2025 approuvant la rémunération définitive du Maître d'œuvre Lantoki, pour un montant de 34 419.44 € HT  
 Considérant qu'en phase AVP, le projet de construction des 2 terrains de padels-tennis couverts est estimé à 461 272 € HT (offre de base + options)  
 Considérant que ce projet est éligible au fonds d'investissement local de la CC MACS

**DECIDE :**

Article 1 – de solliciter une subvention au titre du Fonds d'investissement local à la CC MACS d'un montant de 200 000 €, pour les travaux de construction de 2 padels tennis couverts.

Article 2 –d'établir le plan de financement prévisionnel des travaux de construction de 2 padels tennis couverts comme suit :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Nature des dépenses</b> les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>dont montant accessibilité (catégorie 2/B)</b>	<b>dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	LANTOKI	<b>34 419.44</b>		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Sous-total MOE/Études</b>		34 419.44 €	0,00 €	0,00 €

